

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1811

Artikel: Bilatérales : la voix trop discrète des cantons : dans une campagne trop exclusivement centrée sur l'économie, il importe qu'au final les Conseils d'État expérimentent de manière visible l'intérêt supérieur de leur canton
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013799>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bilatérales: la voix trop discrète des cantons

Dans une campagne trop exclusivement centrée sur l'économie, il importe qu'au final les Conseils d'Etat expriment de manière visible l'intérêt supérieur de leur canton

André Gavillet (2 février 2009)

La votation sur la libre circulation des personnes reste incertaine. Le sondage le plus récent donne 50% de «oui» contre 43% de «non». Ce n'est pas une majorité franche.

Notablement

La campagne en faveur de l'accord est pourtant partie tôt, disposant de grands moyens. Merci Economiesuisse! Déjà avant les fêtes sortaient les premiers placards, avant même que les corbeaux commencent à crailler. Très tôt encore, les syndicats ont prôné le «oui» sans exercer un chantage aux mesures d'accompagnement, préférant rappeler que les contrôles actuels des conditions de travail n'auraient pas été déployés sans la libre circulation. Donc, jour après jour, la presse nous proposait des annonces payantes où un notable, photographié, signait un propos qui affirmait que cet accord était dans notre intérêt bien compris.

A côté de la partie publicitaire de la campagne, les associations privées, professionnelles, faisaient circuler les mots d'ordre. Même si en face on n'est pas dépourvu de moyens, pour agiter une propagande démagogique et émotionnelle, le score de 50% pour le pays officiel dans un tel enjeu surprend.

De ce côté de la Sarine

On observe l'affaiblissement du «oui» en Suisse romande, qui a toujours donné des majorités fortes soutenant les accords proeuropéens.

Il faut y voir l'influence des votes français, où la politique libérale de l'Union européenne a subi de vives critiques. Et aussi l'absence de flamme dans la propagande des notables helvétiques, ne parlant que des avantages économiques, alors que la culture, la recherche, l'échange des savoirs passent au second plan dans l'argumentation.

Il manque une voix qui porte un message qui dise que l'intérêt supérieur du pays ne se résume pas au constat qu'«on y gagne». C'est en premier lieu la tâche du Conseil fédéral. Mais il a l'habitude regrettable de répartir le travail entre ses membres, et en l'occurrence les trois conseillères fédérales (Calmy-Rey, Leuthard, Widmer-Schlumpf) sont de corvée. Quel que soit leur engagement, le message est incomplet.

Responsabilité des Conseils d'Etat

Le relais devrait être assuré par les Conseils d'Etat des cantons. Lorsque leurs membres sont unanimes, leur accord a un sens de toute autre portée que celle d'un comité de soutien. Encore faut-il que cet engagement soit perçu dans son originalité, distincte des prises de position et des communiqués ordinaires. Or tel n'est pas le cas.

Les Conseils d'Etat des cantons de Genève (le 7 janvier) et de Vaud (le 14 janvier) ont par conférence de presse invité leurs concitoyens à voter «oui» à la libre circulation. Mais ces communications ne se distinguent guère des points de presse ordinaires. Elles reprennent d'ailleurs les thèmes essentiellement économiques avancés et ressassés dans la campagne. Elles sont peu visibles, noyées dans les affaires courantes et faiblement relayées par les médias.

La politique extérieure n'est plus de la compétence constitutionnelle des cantons, mais elle a de fortes répercussions sur leur condition. Il est dès lors légitime qu'ils prennent position. Mais cet acte de souveraineté doit avoir son style propre, qui le rende lisible et, sans enflure, solennel.